



Paris, le 28 octobre 2022

SALAIRES : ENFIN UNE AVANCÉE !

Les employeurs d'AXESS entament des négociations salariales dans les CCNT51 et 66. Telle est la déclaration qui a été faite lors de la Commission Mixte Paritaire du Secteur Sanitaire, Social et Médico-Social (3SMS) du 26 octobre 2022. **Ce résultat est le fruit de la mobilisation de FORCE OUVRIERE qui est restée campée sur ses revendications.**

Notre détermination et notre travail syndical ont aussi permis de peser sur le résultat de la conférence salariale du 20 octobre 2022. Nous avons ainsi obligé les employeurs et les pouvoirs publics à mettre la négociation sur les salaires au niveau de chaque Convention Collective Nationale en dehors de toute négociation relative à la Convention Collective Unique Etendue.

FORCE OUVRIÈRE participera donc à la négociation dans chaque convention collective et portera le mandat pour obtenir des augmentations de salaire.

FORCE OUVRIÈRE négociera des augmentations de salaire par champs conventionnel en refusant toute conditionnalité du financement par le ministère comme préalable au versement de la revalorisation.

Parce que l'avancée relative à l'augmentation des salaires de 3 % ne suffit pas, FORCE OUVRIERE exige une clause de révision dès janvier 2023.

Pour FORCE OUVRIÈRE l'augmentation proposée de la valeur du point n'est qu'une première étape.

FORCE OUVRIÈRE « syndicat de la fiche de paie », pour le maintien et l'amélioration des conventions, réaffirme ses revendications :

- L'augmentation immédiate des salaires dans toutes les conventions collectives, au minimum à hauteur de l'augmentation du coût de la vie
- Les 183 € net pour tous sans contrepartie
- Plus aucune grille de classification sous le SMIC
- Le maintien et l'amélioration des conventions collectives
- Des moyens à la hauteur des besoins pour l'amélioration des conditions de travail
- Des mesures d'urgence pour le secteur de l'Aide à Domicile pour une réelle revalorisation des salaires et la prise en charge de tous les frais de déplacement.

FACE A L'URGENCE ET POUR OBTENIR SATISFACTION, LES SALARIÉS DU SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL, MÉDICO-SOCIAL, DE L'INSERTION, DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'AIDE À DOMICILE PRIVÉ NON LUCRATIF N'ONT PAS D'AUTRES CHOIX QUE DE SE RÉUNIR EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DISCUTER ET PRÉPARER LES CONDITIONS DU NÉCESSAIRE RAPPORT DE FORCE, POUVANT ALLER JUSQU'À LA GRÈVE, DANS L'UNITÉ LA PLUS LARGE PARTOUT OÙ CELA EST POSSIBLE !

FNAS FO

7 passage Tenaille 75014 PARIS
Tel : 0140528580 lafnas@fnasfo.fr

UNSP FO

153/155 rue de Rome 75017 PARIS
Tel : 0144010600 secretariat@unsfo.org